



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction de la  
réglementation et de la  
citoyenneté

Bureau de la citoyenneté  
Section des élections

### **Arrêté modifiant les lieux de vote de certaines communes du département du Nord pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;  
Vu la loi organique n°2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;  
Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;  
Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 ;  
Vu la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;  
Vu la circulaire ministérielle du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2019 fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 août 2019 modifié susvisé, et à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, le lieu de réunion des électeurs de certaines communes du département du Nord est modifié provisoirement, conformément au tableau ci-annexé.

**Article 2** - La Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord, les sous-préfets et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **27 FEV. 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par suppléance,



Nicolas VENTRE

Arrondissement	Commune	Circonscription	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Avesnes-sur-Helpe	Dourlers	3	Avesnes-sur-Helpe	0001	sans changement	Salle des fêtes
Avesnes-sur-Helpe	Elesmes	3	Maubeuge	0001	sans changement	Foyer rural
Avesnes-sur-Helpe	Etroeungt	12	Avesnes-sur-Helpe	0001	sans changement	Salle des fêtes rue Emile Wautier
Avesnes-sur-Helpe	Fontaine-au-Bois	12	Avesnes-sur-Helpe	0001	sans changement	Salle des fêtes
Avesnes-sur-Helpe	Hargnies	12	Aulnoye-Aymeries	0001	sans changement	Salle des fêtes Simone Signoret, 16 rue du Bois
Avesnes-sur-Helpe	Neuville-en-Avesnois	12	Avesnes-sur-Helpe	0001	sans changement	Salle des fêtes Maison du Temps Libre
Avesnes-sur-Helpe	Prisches	12	Avesnes-sur-Helpe	0001	sans changement	Salle des fêtes, rue de la Mairie
Avesnes-sur-Helpe	Taisnières-en-Thiérache	3	Avesnes-sur-Helpe	0001	sans changement	Salle des fêtes
Avesnes-sur-Helpe	Taisnières-sur-hon	3	Aulnoye-Aymeries	0001	sans changement	Maison des associations, route de Mons
Avesnes-sur-Helpe	Villereau	12	Aulnoye-Aymeries	0001	sans changement	Espace Cades, 118 rue Berlandois
Avesnes-sur-Helpe	Villers-Pol	12	Avesnes-sur-Helpe	0001	sans changement	Salle des fêtes, rue des Ecoles
Cambrai	Avesnes-les Aubert	12	Caudry	0001	sans changement	Restaurant scolaire
Cambrai	Avesnes-les Aubert	12	Caudry	0002	sans changement	Restaurant scolaire
Cambrai	Avesnes-les Aubert	12	Caudry	0003	sans changement	Restaurant scolaire
Cambrai	Carnières	12	Caudry	0001	sans changement	Salle du Square, place du Général de Gaulle
Cambrai	Clary	18	Cateau-Cambrésis (le)	0001	sans changement	Salle polyvalente, place des Ecosais
Cambrai	Escarmain	12	Caudry	0001	sans changement	Salle des fêtes, 7 place des Anciens Combattants
Cambrai	Estourmel	12	Caudry	0001	sans changement	Salle des fêtes Jean Lefer, rue de la Herse
Douai	Coutiches	6	Orchies	0001	sans changement	Salle des fêtes
Douai	Coutiches	6	Orchies	0002	sans changement	Salle des fêtes
Douai	Erchin	17	Aniche	0001	sans changement	Salle intergénérationnelle, 36 rue de la Mairie
Douai	Saméon	6	Orchies	0001	sans changement	Salle Albert Bouillet, rue du Presbytère
Douai	Warlaing	16	Sin-le-Noble	0001	sans changement	Cantine de l'école maternelle, 780 rue Grande
Dunkerque	Eecke	15	Bailleul	0001	sans changement	Salle des fêtes municipale, 27 petite route de Steenvoorde
Dunkerque	Estaires	15	Hazebrouck	0001	sans changement	Salle Georges Ficheux
Dunkerque	Estaires	15	Hazebrouck	0002	sans changement	Salle Georges Ficheux
Dunkerque	Estaires	15	Hazebrouck	0003	sans changement	Salle Georges Ficheux
Dunkerque	Estaires	15	Hazebrouck	0004	sans changement	Salle Georges Ficheux
Dunkerque	Estaires	15	Hazebrouck	0005	sans changement	Salle Georges Ficheux
Dunkerque	Holque	14	Wormhout	0001	sans changement	Salle des fêtes
Dunkerque	Loon-Plage	14	Grande-Synthe	0003	sans changement	Salle des fêtes
Dunkerque	Volckerinckhove	14	Wormhout	0001	sans changement	Salle communale, 10 contour de l'Église
Dunkerque	West-Cappel	14	Wormhout	0001	sans changement	Salle Arnouts, 27 contour de l'Église

Dunkerque	Zegerscappel	14	Wormhout	0001	sans changement	Salle polyvalente, chemin de Cassel
Lille	Beaucamps-Ligny	11	Lille 6	0001	sans changement	Salle des fêtes
Lille	Croix	7	Croix	0002	sans changement	Salle Romain Rolland, rue Antoine de Saint Exupéry
Lille	Faches-Thumesnil	1	Faches-Thumesnil	0003	sans changement	Ecole Florian (salle de jeux), rue Carnot
Lille	Faches-Thumesnil	1	Faches-Thumesnil	0004	sans changement	Ecole Lamartine (préau couvert), rue de la Résistance
Lille	Lille (commune associée d'Hellemmes)	2	Lille 3	0256	sans changement	Espace des Acacias (salle du conseil privé), place Joseph Hentgès
Lille	Neuville (La)	6	Templeuve	0001	sans changement	Salle des 4 saisons (ancienne mairie)
Lille	Pont-à-Marcq	6	Templeuve	0001	sans changement	Hall du groupe scolaire Philippe Rolland Laurent, avenue François Mitterrand
Lille	Radinghem-en-Weppes	11	Annoeullin	0001	sans changement	Salle polyvalente Octave Bajoux, rue de la Fêterie
Lille	Templemars	5	Faches-Thumesnil	0001	institution du bureau centralisateur	Salle Henri Desbonnet, 2 rue Jules Guesde
Lille	Templemars	5	Faches-Thumesnil	0003	suppression du bureau centralisateur	Local de l'ancienne gare, rue Louis Sury
Lille	Vendeville	5	Faches-Thumesnil	0001	sans changement	Salle des fêtes de la Chiconnière
Valenciennes	Aubry-du-Hainaut	21	Aulnoy-les-Valenciennes	0001	sans changement	Salle Armel Joly, 49 rue Henri Maurice
Valenciennes	Fresnes-sur-Escaut	20	Anzin	0004	sans changement	Restaurant scolaire du collège Félicien Joly, rue Jules Guesde
Valenciennes	Fresnes-sur-Escaut	20	Anzin	0005	sans changement	Restaurant scolaire du collège Félicien Joly, rue Jules Guesde
Valenciennes	Marquette-en-Ostrevant	19	Denain	0001	sans changement	Mairie, 34 rue Pasteur
Valenciennes	Hélesmes	19	Saint-Amand-les-Eaux	0001	sans changement	Salle Bésieux
Valenciennes	Monchaux-sur-Ecaillon	19	Aulnoy-les-Valenciennes	0001	sans changement	Salle des fêtes, 5 rue de Valenciennes
Valenciennes	Noyelles-sur-Selle	19	Denain	0001	sans changement	Salle des associations de l'ancienne mairie, 75 Grand Rue
Valenciennes	Verchain-Maugré	19	Aulnoy-les-Valenciennes	0001	sans changement	Salle des fêtes
Valenciennes	Vicq	20	Marly	0001	sans changement	Salle municipale, place Carpentier

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral modifiant les lieux de vote de certaines communes du département du Nord pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par suppléance



Nicolas VENTRE